



LE PETIT MOHONNAIS

Novembre 2021

N° 66

J - P J : Le Magicien de Noël



Des mains en or...

Début novembre, nous avons rencontré au Clos du Tertre, un sexagénaire à la barbe blanche.

Tout de rouge vêtu, avec des grosses bottines et une ceinture noire, il pourrait ressembler au Père Noël. Mais, que les enfants se rassurent, le vrai Père Noël est encore quelque part, en Laponie. Confortablement installé dans sa maisonnette, il lit toutes les lettres que lui envoient les enfants sages et son armée de petits lutins s'emploient à assurer la logistique.

Au Clos du Tertre, Jean-Pierre aussi s'affaire. Il est en train de monter, dans son garage, la structure qui supportera sa réalisation de Noël 2021. Et au vu des premiers éléments, nous pouvons dire que, sous la voûte étoilée, le décor sera montagnard. Un chalet, conçu à l'échelle, viendra s'ajouter aux maisonnettes des années précédentes. Car, la construction, Jean-Pierre connaît ; il était ouvrier du bâtiment. Seuls, les matériaux changent.

Il n'utilise désormais que des éléments de récupération qu'il découpe, assemble avec des clous ou de la colle et teinte avec du brou de noix. Le bois de palettes est utilisé pour des structures. Les emballages des grandes boîtes de fromage en bois servent à faire les murs. Les fleurs d'hortensia, effeuillées deviendront des arbres dans le décor...

Il faut dire que le résultat est bluffant. Même son épouse avoue ne pas avoir la patience de réaliser ce qui demande minutie et dextérité. Ce sont d'ailleurs les adultes qui apprécient le mieux les œuvres de Jean-Pierre réalisées par des mains en or avec des doigts de fée.

Il n'a ni croquis, ni plan. Tout est dans la tête. C'est au fil de ses balades à vélo dans la campagne environnante qu'il imagine ses futures réalisations, avec en plus, le souci des perspectives et de l'harmonie.

Tôt dans l'année, il a décidé de donner une seconde vie à un arbre mort de leur petit bois des Fontenelles. Il l'a coupé, enlevé l'écorce, poncé puis peint en blanc. Le support amovible pour le maintenir debout vient d'être coulé en ciment. Ou sera sa place dans le décor ? peut-être à l'extérieur au milieu des arbustes existants qui seront enguirlandés pour ajouter un peu de magie à la nuit tombée ? Pour le moment, seul Jean- Pierre le sait et il peut encore nous réserver des surprises. Nous avons aussi vu un cerf et une biche de belle taille découpés à la scie sauteuse, alors... ?

Vous pensez peut-être que tout cela coûte une fortune ? Il faut dire que la pièce la plus onéreuse reste le train électrique que l'on peut admirer tous les ans à la sortie d'un tunnel, traversant le décor pour à nouveau disparaître. Tout le reste n'est que récup, bouts de ficelle, colle et créativité, des trucs et astuces à 3 francs 6 sous. Partout, l'éclairage est assuré par des leds.

Le plus surprenant est que, dans cet ouvrage, beaucoup d'éléments sont animés grâce à des moteurs d'imprimante. Dans cet ensemble, on peine à découvrir tous les détails au premier regard.

A l'époque du chacun pour soi, Jean-Pierre et Claudine nous ouvrent leur propriété pour nous offrir des étoiles plein les yeux. C'est Noël à notre porte. A nous d'apprécier ce décor féérique et de remercier Jean-Pierre et Claudine pour cet ouvrage qu'ils nous laisseront découvrir cette année encore.

Mayennais d'origine, ils ont passé leur vie active dans le Morbihan. Ils habitent Mohon depuis 2 ans. Jean-Pierre est jeune retraité. Il apprécie ce temps de liberté, sans pression où les seules contraintes sont celles que l'on se donne.

Anne-Marie CLERO



DES PASSAGES CLOUTÉS AUX RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ

Il y a des éléments inattendus que nous retrouvons à l'origine des passages cloutés comme dans les ouvrages répondant aux normes établies dans la loi sur le handicap : **ce sont les clous.**



Les premiers passages cloutés

Ils ont vu le jour en Suisse en 1932. Ils étaient constitués de deux rangées de clous bombés de 10 cm de diamètre, dont la tige était calée entre les pavés ou enfoncés dans le revêtement de la chaussée.

A partir des années 60, ils ont été remplacés par des bandes jaunes ou blanches, peintes sur le sol. Cependant, le nom de « passages cloutés » a perduré comme certaines locutions verbales : « Être dans les clous, rester dans les clous... »

Les passages piétons

Ce sont des éléments de signalisation reconnaissables à la succession de bandes blanches couvrant toute la largeur de la chaussée. Ce marquage au sol est conçu pour être visible des automobilistes. Ils délimitent des zones protégées pour permettre aux piétons de traverser en toute sécurité.



Passage piétons Rue du Porhoët

Ce que dit le Code de la route

Dans sa version de 2011, renforce les droits des piétons qui deviennent prioritaires sur tous les autres usagers, dès lors qu'ils manifestent leur volonté de traverser.

En cas de non-respect de la priorité, un automobiliste risque une amende de 4^{ème} classe (135€) et la perte de 6 points sur le permis de conduire. Un stationnement gênant sur un passage piétons, entraîne aussi une amende de catégorie 4 et le risque de mise en fourrière du véhicule.

Quant aux piétons, ils sont vivement encouragés à ne pas traverser la chaussée à moins de 50 mètres d'un passage piétons et à respecter la signalisation des feux tricolores.

Il faut dire que les piétons sont des usagers particulièrement vulnérables. En agglomération, les accidents mortels concernent majoritairement des piétons. Les jeunes de 10 à 20 ans et les plus de 65 ans sont les plus touchés. Dans les collisions entre une voiture et un piéton, la moitié des accidents mortels a lieu la nuit.

Il est donc important de voir et d'être vu.

A la tombée de la nuit, la sécurité des piétons serait mieux assurée par le port d'un vêtement fluorescent ou, au moins un élément réfléchissant.

Des accidents aux handicapés

Heureusement, les accidents ne sont pas tous mortels, mais ils peuvent laisser de lourdes séquelles.

La politique en faveur des personnes handicapées en France trouve ses racines dans l'histoire.

La collectivité publique française s'est d'abord préoccupée des conséquences des victimes de guerre. En 1919, un barème d'évaluation du handicap est établi pour déterminer le montant d'une pension d'invalidité. Il sera utilisé jusqu'en 1993, y compris pour les invalides civils.

Dans la même logique de réparation, verra le jour, en 1898, une assurance spécifique à la charge des employeurs, pour indemniser les infirmités acquises dans le cadre du travail.

Cependant, il faut attendre les années 50, avec l'arrivée de la Sécurité Sociale pour avoir une réponse globale et adaptée, d'abord en faveur des enfants handicapés, puis des adultes.

Une lente prise en charge



A partir des années 50, avec le financement de la Sécurité sociale, se sont développés les soins de réadaptation visant à réintégrer les personnes avec un handicap dans le monde du travail.

Dans les années 60, le combat des associations de malades a permis d'aboutir à une réponse institutionnelle au problème du handicap. L'intégration dans la société est sous-entendue, mais pas une fin en soi.

Les lois sur le handicap

La loi du 30 juin 1975 constitue une avancée sociale importante pour les droits des personnes handicapées. La mise en place de l'Allocation d'Education Spéciale pour les mineurs (AES) et de l'Allocation Adulte Handicapé

ACCESSIBILITE

(AAH) pour les adultes permet d'assurer de meilleures conditions de vie aux personnes concernées.

La loi du 11 février 2005 énonce le principe de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard de la personne handicapée.

C'est une loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans chaque département, une Maison de l'Autonomie (MDA) est créée pour faciliter l'accès aux droits et prestations. Cette instance prendra en charge les personnes âgées et handicapées.

Cette loi reconnaît à tout enfant porteur de handicap, le droit d'être inscrit, en milieu ordinaire, dans l'école de son domicile.

Elle fixe les dispositions pour rendre accessible, aux personnes à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes

Des « abaissés de trottoirs ou bateaux » facilitent l'utilisation des passages piétons pour les personnes circulant en fauteuils roulants ou se déplaçant difficilement.

Au 1^{ER} janvier 2015, les mesures de la loi accessibilité de 2005 deviennent obligatoires pour tous les établissements recevant du public. L'accessibilité est due à tous, quel que soit le type de handicap.

C'est pour se conformer à cette loi que des dalles podotactiles sont posés sur les trottoirs, près des passages cloutés. De même, devant la Mairie l'emploi des clous sur les marches a pour but de prévenir les personnes déficientes visuelles, d'éventuels obstacles.



LE TELETHON

Le téléthon est organisé pour la première fois en 1987 par l'AFM (Association Française contre les myopathies) avec pour but de financer des projets de recherche sur les maladies génétiques, neuromusculaires et les maladies génétiques rares.



C'est à l'initiative de deux pères de famille dont les fils sont atteints de myopathie, que le Téléthon voit le jour en 1986.

Le Téléthon est un mot-valise créé à partir des mots télévision et marathon. C'est une émission annuelle de très longue durée, diffusée sur France Télévision. C'est aussi une multitude d'évènements organisés partout sur le territoire, dans un laps de temps assez court, pour recueillir des fonds pour financer des programmes de recherche sur les maladies génétiques rares. L'argent récolté sert aussi pour aider et accompagner des malades atteints de myopathie.

Le Téléthon est une mobilisation exceptionnelle pour vaincre la maladie. Il a permis, en 1990, la création du laboratoire Généthon qui a cartographié le génome humain et découvert des gènes responsables de maladies rares.

Chez nous, Jade, bientôt âgée de quatre ans est atteinte de deux maladies rares qui affectent les systèmes immunitaire et digestif. Sa maman n'a pas repris le travail après son congé parental. Les soins au quotidien sont lourds et les hospitalisations fréquentes. Ses parents, son grand frère ont leurs espoirs suspendus aux progrès des recherches médicales. Pour le sourire de Jade et de tous les enfants malades, mobilisons-nous lors du prochain téléthon.

LA SAINT-NICOLAS



Entre croyances, légendes et folklores, il y a des histoires qui se transmettent de générations en générations. Elles bercent notre enfance et nous laissent des souvenirs inoubliables.

Les régions de l'est de la France et les pays limitrophes perpétuent la tradition de la Saint-Nicolas. La fête est célébrée le 6 décembre en référence à la date de la mort du charismatique évêque Nicolas de Myre, bon et généreux, qui vécut au IV^{ème} siècle en Asie Mineure.

Le mythe de Saint Nicolas arrive en Occident au 11^{ème} siècle et plus tardivement dans l'est de la France.

En Alsace, la légende dit que Saint-Nicolas voyageait à dos d'âne toujours accompagné par « Hans Trapp ». Ce personnage sombre, vêtu de noir et armé d'un fouet était chargé de punir les enfants trop turbulents.

L'alsacienne, Josiane Mochel, se souvient du soir où, endormie, elle s'est réveillée avec les hurlements du Père Fouettard. Il frappait sur le lit avec son fouet avant de s'éclipser comme il était venu. Pétrifiée, elle s'est réfugiée derrière son papa qui l'a consolée. L'enfant de 6 ans s'est ensuite rendormie. Le lendemain, Saint Nicolas lui a apporté un morceau de gâteau au pain d'épices...

Plus tard, grâce aux migrants hollandais, Sinter Klaas deviendra Santa Claus aux Etats-Unis. La mitre de l'évêque sera remplacée par un bonnet et la distribution de cadeaux se fera la nuit du 25 décembre. Le Père Noël était né.

LES RENDEZ-VOUS DE DÉCEMBRE

Le 3 et 4 décembre 2021 : TELETHON : Salle polyvalente de Mohon :

- **Vendredi 3** : -A partir de 17h30 : galettes-saucisses ; saucisses-frites ; gâteaux, crêpes, etc...
- A 19h00 : poker (poker club) ; Jeux de sociétés divers (petits et grands) (CLK JEUX)
- **Samedi 4** : -A partir de 7h30 : petits déjeuners
 - 10h00 : randonnées
 - 10h00/12h30 : Les Majorettes de Mohon
 - 11h30 : Ventes d'huitres ; 12h00 : Repas galettes
- **Samedi après-midi** : Jeux pour enfants ; jeux de société ; concours de dessin enfants ; danseuses de la Trinité-Porhoët ; jeu du prénom ; initiation aux jeux de cartes ; Vente de boissons, de gâteaux, crêpes...

Le 6 décembre 2021 : Fête de la Saint-Nicolas

Nous souhaitons une joyeuse fête aux Nicolas et aux personnes qui, traditionnellement sont attachées aux festivités de la Saint-Nicolas.

Nous invitons tous les enfants à découvrir les légendes de Saint Nicolas ainsi que les airs populaires qui relatent sa légende ou qui s'adressent au grand Saint-Nicolas, patron des écoliers.

Le 10 décembre 2021 : Arbre de Noël du RPI Mohon/Saint-Malo

Cette année, si les conditions sanitaires le permettent, l'arbre de Noël 2021 est prévu

Le vendredi 10 décembre à la Salle Polyvalente de Mohon à 19h30

Les élèves du RPI donneront un spectacle à leurs parents, frères et sœurs

Séquence émotions garanties !!!



Le vendredi 17 décembre 2021 : accueil des nouveaux arrivants

Nous accueillerons les nouveaux habitants de notre Commune à la Salle du Mille Club le 17 décembre prochain à partir de 19 heures pour faire connaissance et partager un pot de l'amitié.

Pour n'oublier personne, nous invitons les arrivants des années 2019-2020-2021 à se faire connaître en Mairie.

Tél : 02 97 93 94 22 Adresse mail : mairie@56490mohon.com

Le 19 décembre 2021 : Concert de chants de Noël

Pour nous mettre dans l'ambiance de Noël, à quelques jours des fêtes,

La chorale « Les Trinitoust » interprètera, des chants de Noël :

Dans l'abbatiale de la Trinité-Porhoët, **le dimanche 19 décembre à 16 heures**

Le concert sera suivi d'un pot de l'amitié.



Sur notre Commune, une activité créative : LAUREIZH : Idées cadeaux-idées déco

Thierry et Laure LE GUERN propose des compositions à base de végétaux collectés dans la nature

Pour bougeoirs, lampes, lustres, suspensions, centre de table, etc...

Tél : 06.62.69.35.04. ; E.mail : Ugtlg56@gmail.com; [https : www.facebook.com/Laureizh](https://www.facebook.com/Laureizh)

<https://www.instagram.com/thierry.et.laure/>

102810665521302



Déclarer vos ruches avant le 31 décembre 2021 :

C'est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne est possible sur le site :

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

